

**PROCÈS-VERBAL
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 210
26 août 2014**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-dixième (210^e) séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 26 août 2014, à 19h, sous la présidence de M^{me} Isabelle Marquis, présidente.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES

M. Alain CHAREST	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M. Bernard NAULT	(P)
M ^{me} Jeanne-Mance PAUL	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 07

ABSENCES : 00

TOTAL : 7

COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Mélanie CARON	(M)
M ^{me} Stéphanie LACOSTE	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières, FP et FGA
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} Isabelle Marquis, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire.

Ouverture de l'assemblée à 19 h.

RÉFLEXION : « *Nous devons penser à l'éducation comme moyen de développer nos plus grandes capacités. Nos progrès en tant que nation, dépendront de nos progrès en matière d'éducation. L'esprit humain est notre ressource fondamentale.* » (John Fitzgerald Kennedy)

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

Réflexion (M. Bernard Nault)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 19 août 2014 (N° 209).
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 19 août 2014 (N° 209).
4. Engagement régulier à temps plein – Personnel de soutien (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
5. Engagement régulier à temps plein - Personnel enseignant (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
6. Congé sans traitement à temps plein – Personnel de soutien (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
7. Période réservée à la présidente
8. Période réservée à la direction générale
9. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CE : 1575 /2014

Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par M^{me} Manon Rivard, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. **DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU MARDI, 19 AOÛT 2014 (N^o 209).**

RÉSOLUTION CE : 1576/2014

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires ont reçu une copie du procès-verbal dans les délais prévus par la LIP (article 170);

Il est proposé par M^{me} Jeanne-Mance Paul et appuyé par M. Alain Charest, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 19 août 2014 (N^o 209).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITE EXÉCUTIF DU MARDI, 19 AOÛT 2014 (N^o 209).**

RÉSOLUTION CE : 1577/2014

Il est proposé par M. Bernard Nault et appuyé par M. Jean-François Houle, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 19 août 2014 (N^o 209).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

La commissaire-parent Stéphanie Lacoste prend place à son siège. Il est 19h02

4. **ENGAGEMENT RÉGULIER À TEMPS PLEIN – PERSONNEL DE SOUTIEN**
(Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Faisant suite aux mouvements de personnel résultant de l'application du mécanisme de sécurité d'emploi du secteur de l'adaptation scolaire qui a eu lieu le 21 août 2014, la recommandation est faite d'entériner l'embauche des personnes ci-dessous mentionnées, en conformité avec les dispositions de l'article 7-3.00 de la convention collective applicable.

RÉSOLUTION CE : 1578/2014

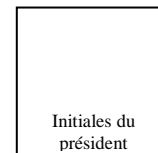
Il est proposé par M. Bernard Nault et appuyé par M^{me} Lucie Gagnon, d'engager à temps plein les personnes suivantes, à compter du 27 août 2014 :

Technicienne en éducation spécialisée Aux Quatre-Vents 28h30 /semaine	Élaine Joubert
---	----------------

Technicienne en éducation spécialisée Saint-Louis-de-Gonzague 31h27 /semaine	Nancy Gouin
--	-------------

Technicienne en éducation spécialisée Aux Quatre-Vents 27h10 /semaine	Isabelle René
---	---------------

Technicienne en éducation spécialisée Marie-Rivier 26h52 /semaine	Josianne Caillé
---	-----------------



Technicienne en éducation spécialisée
Saint-Louis-de-Gonzague
28h57 /semaine

Judith Lépine

Technicienne en éducation spécialisée
Jeanne-Mance
27h30 /semaine

Mélanie Auger

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. ENGAGEMENT RÉGULIER À TEMPS PLEIN - PERSONNEL ENSEIGNANT
(Service des ressources humaines – Dossier de décision)**

La finalisation des différentes étapes du mécanisme de sécurité d'emploi relié à l'organisation scolaire 2014-2015 pour le secteur générale aux jeunes, conformément aux dispositions de la clause 5-3.20 de l'Entente nationale, permet de soumettre, pour approbation, l'embauche des personnes dont on trouve les coordonnées ci-jointes, à des postes d'enseignantes ou d'enseignants réguliers temps plein.

RÉSOLUTION CE : 1579/2014

Il est proposé par M^{me} Manon Rivard et appuyé par M. Bernard Nault, d'engager à temps plein les personnes suivantes à titre d'enseignante ou d'enseignant temps plein, en date du 25 août 2014:

Formation générale

Champ 12 – français au secondaire

Mélysa Lemire
Sophie Lemay

Champ 17– univers social

Caroline Bouchard
Sylvie S. Croteau

Champ 19b – arts dramatiques au secondaire

Karine Benoît

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PLEIN – PERSONNEL DE SOUTIEN
(Service des ressources humaines – Dossier de décision)**

Les deux recommandations présentées font suite à des demandes produites en vertu de la clause 5-10.01 de la convention collective applicable au personnel de soutien qui prévoit que la commission accorde à une personne salariée un congé sans traitement pour un motif qu'elle juge valable pour une durée n'excédant pas douze (12) mois consécutifs. Dans les cas qui sont présentés, il s'agit dans un premier temps, d'un retour aux études, et de responsabilités parentales, dans la deuxième situation.

RÉSOLUTION CE : 1580/2014

Il est proposé par M. Bernard Nault et appuyé par Mme Jeanne-Mance Paul, d'accorder un congé sans traitement à temps plein aux personnes suivantes, et ce, pour la période citée ci-dessous :

Cynthia Bourque

Éducatrice en service de garde
25-08-2014 au 23-06-2015

Line Pineault

Surveillante d'élèves
25-08-2014 au 23-06-2015

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. **PÉRIODE RÉSERVÉE À LA PRÉSIDENTE**

SANS OBJET

8. **PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

SANS OBJET

9. **AFFAIRES NOUVELLES**

SANS OBJET

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} Isabelle Marquis, présidente du comité exécutif, procède à la levée de la séance à 19h05.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Isabelle Marquis

BG